



## VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N° 2023-DEL-024

**OBJET : Point 3. 13 : Budget Primitif 2023 du budget annexe «Opération d'Aménagement rue de la Tour ».**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

**Date de la convocation : 20 mars 2023. Etaient présents :** Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie,

**Date de publication : 20 mars 2023.**

SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, SAUL Monique, GANGNEBIEN Jennifer, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, GRUDLER Agnès, BOUCAUT Jean-Baptiste, GALERNE Emmanuelle, LE GOAZIOU Bernard, NOYON Lucien, DAMOTTE Stéphane, PASQUIER Hugo.

**Nbre de conseillers en exercice : 24**

**Nbre de présents :**

**Ouverture de la séance :**

**17 présents + 3 pouvoirs : 20 votants**

**Etaient absents et excusés :**

Mr VANHALST Damien, pouvoir à Mr CABARET Gilles.

Mme GUYOMARD Nathalie, pouvoir à Mme GANGNEBIEN Jennifer.

Mr MORÉNO Ludovic.

Mme MANSAT Martine.

Mme COSTEDOAT Anne, pouvoir à Mr BOURGOGNE Julien.

Mme COSSÉ Delphine.

Mme KLEIN Ninon.

**Nomination du secrétaire de séance :** Mme DEBLOIS – CARON Christine.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L 2311-1 à 2343-2,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Vu** la délibération n°3/2022 du 17 février 2022 approuvant la création du budget annexe « Opération d'aménagement rue de la Tour »,

**Vu** la délibération n° 2023-DEL-016 du 28 mars 2023 approuvant le compte administratif 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**Article 1** : adopte le Budget Primitif 2023 du budget annexe Opération d'Aménagement Rue de la Tour, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	5 215 053,08 €	5 215 053,08 €
FONCTIONNEMENT	6 780 644,71 €	6 780 644,71 €

**Article 2** : dit que le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Opération d'aménagement rue de la Tour » a été voté par chapitres.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
PAR SA PUBLICATION OU SA NOTIFICATION

La Secrétaire de séance,  
Christine DEBLOIS – CARON.

A HOUDAN, le 30 mars 2023

Le Maire,  
Jean-Marie TÉTART.

